



Ouverture de la pêche de la truite

Samedi 14 mars 2020

La Vezouze ©L.Madelon / FNPF

Le samedi 14 mars 2020 à 6h35, c'est l'ouverture de la truite !

C'est une date importante qui marque le début de la saison de pêche pour l'ensemble des pêcheurs de Meurthe-et-Moselle. Des cours d'eaux différents et complémentaires les attendent dans des paysages bucoliques et variés. Ils pourront s'adonner à leur technique favorite, parmi lesquelles la pêche au toc, à la mouche, aux leurres ou au vairon manié pour les plus pratiquées.

En rivière de 1^{ère} catégorie, pour ceux qui recherchent des poissons sauvages et une pratique authentique, ou en 2^{nde} catégorie, sur des parcours à vocation halieutique empoissonnés pour l'occasion pour ceux qui privilégient la commodité, les parcours gérés par les 25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) du département accueilleront leurs meilleurs amis et alliés : les pêcheurs !

Informations pratiques

Chiffres-clés

Contacts

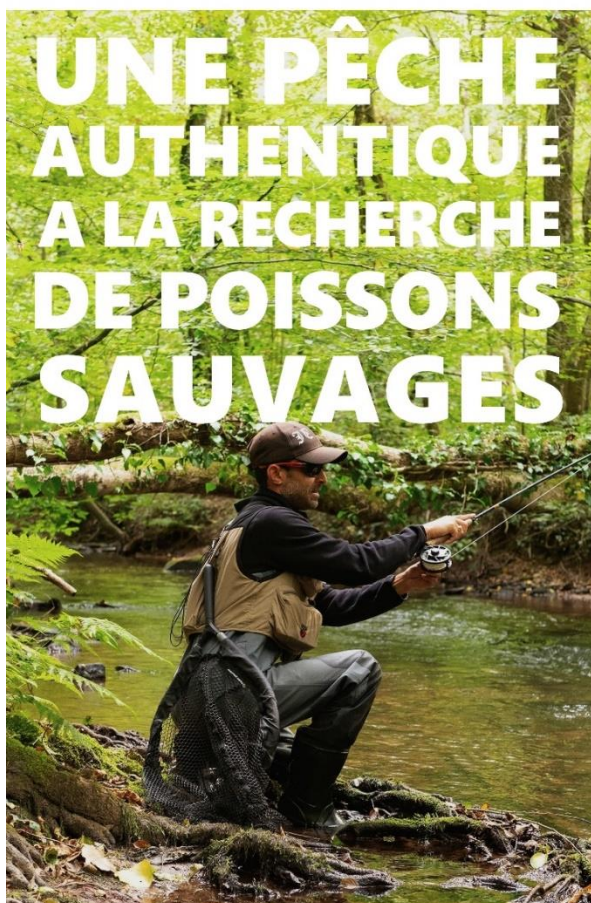


Informations pratiques

L.Madelon / FNPF

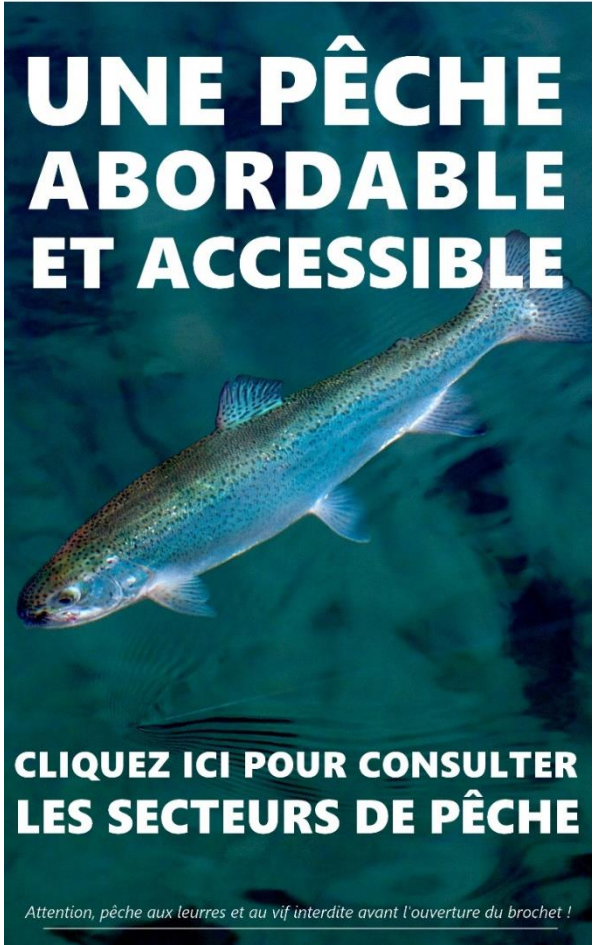
Pour préparer au mieux cette date importante, la Fédération a préparé un dossier adapté aux attentes des pêcheurs ([cliquez sur les images pour accéder aux informations](#)) :

LES COURS D'EAU CLASSÉS EN 1^{re} CATÉGORIE



Cliquez ici pour voir une carte des cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie en Meurthe-et-Moselle et leurs fiches descriptives

DES EMPOISSONNEMENTS EFFECTUÉS PAR LES AAPPMA EN 2^e CATÉGORIE



UNE PÊCHE ABORDABLE ET ACCESSIBLE

**CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER
LES SECTEURS DE PÊCHE**

Attention, pêche aux leurres et au vif interdite avant l'ouverture du brochet !

Attention, la crue de certains cours d'eau peut contraindre plusieurs AAPPMA à reporter leurs empoissonnements.



Le samedi 14 mars, c'est aussi l'ouverture de la pêche du corégone au lac de Pierre-Percée !

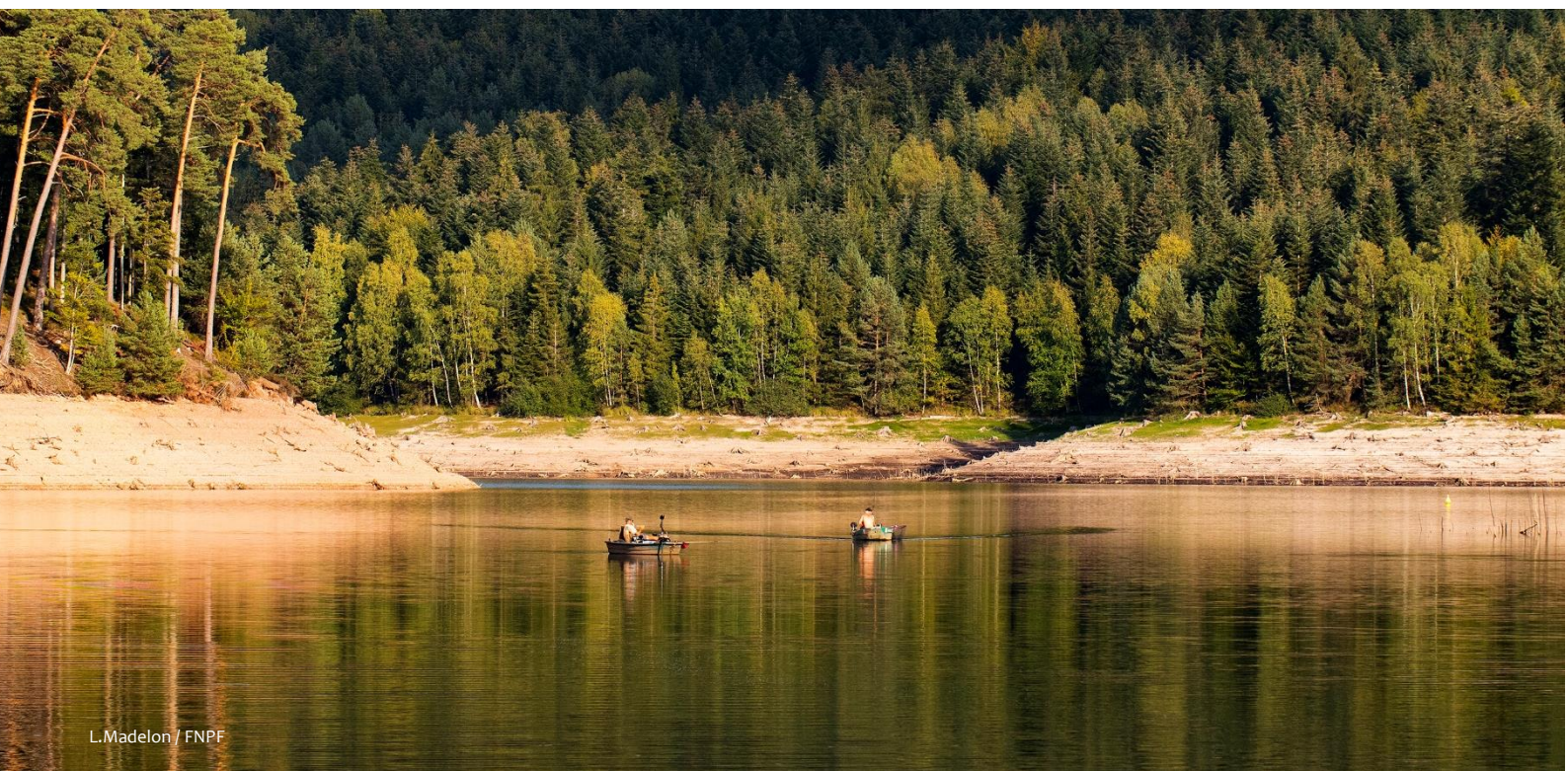
L.Madelon / FNPF

Connaissez-vous le corégone ?

Ce poisson de couleur claire et brillante, argenté sur les flancs et sous le ventre, vit dans les grands lacs des Alpes, du Jura et du massif des Vosges, notamment à Pierre-Percée où il est présent en grand nombre.

Le corégone se pêche généralement en barque avec des gambes, qui sont des trains de nymphes qui imitent des larves de chironomes qui constituent la base de leur alimentation.

Pour information, la Fédération propose un service de location de barques pour les pêcheurs (3 places - sans moteur) à Pierre-Percée pour la somme de 20€ la journée. Les renseignements et les locations sont à prendre au café du commerce de Pexonne (3 rue de la gare - 03.83.42.24.59).



L.Madelon / FNPF

Quelques rappels et conseils avant d'aller à la pêche :

La taille légale est de 25cm, sauf sur le bassin versant de la Crusnes (30cm) et sur la Plaine (rivière commune avec les Vosges classée en domaine public gérée par une AAPPMA vosgienne ou la taille est fixée à 20cm)

Les règlements intérieurs de certaines AAPPMA peuvent être plus restrictifs : il est nécessaire de les consulter avant toute partie de pêche !

Ils sont consultables sur les pages AAPPMA du site www.peche-54.fr

Ne pas pêcher sous les lignes électriques : danger de mort !

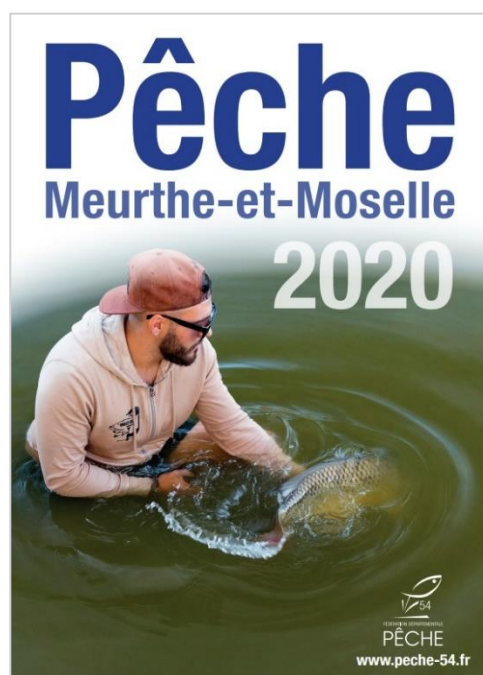
Toute personne en action de pêche doit être titulaire d'une carte de pêche en cours de validité. Les différents types de cartes sont décrits sur www.cartedepeche.fr

Les pêcheurs se souviendront que la pêche du brochet est fermée et qu'il est par conséquent interdit d'utiliser leurres, vifs ou poissons morts en 2e catégorie.

En 1^{re} catégorie, tout brochet capturé entre le 14 mars et le 25 avril doit être remis à l'eau, quelle que soit sa taille.

Il convient de manipuler correctement les poissons. Si le pêcheur souhaite les remettre à l'eau vivants, il est conseillé de se mouiller les mains avant de les toucher, de privilégier la prise d'une photo avec le poisson à moitié immergé et ne pas trop serrer sa prise

*Cliquez sur l'image
pour consulter le guide
de la pêche en
Meurthe-et-Moselle*



Chiffres-clés

19 635 cartes de pêche vendues en Meurthe-et-Moselle en 2019

25 AAPPMA

9 cours d'eau de 1^e catégorie

7 cartes de pêche différentes adaptées à tous :

<i>Carte interfédérale URNE</i>	<i>100€</i>
<i>Carte personne majeure</i>	<i>77€*</i>
<i>Carte Découverte femme</i>	<i>35€</i>
<i>Carte Personne mineure</i>	<i>20€50*</i>
<i>Carte Découverte -12ans</i>	<i>6€</i>
<i>Carte hebdomadaire</i>	<i>33€</i>
<i>Carte journalière</i>	<i>16€*</i>



**Tarifs préconisés par la Fédération. Des tarifs différents peuvent être appliqués par les AAPPMA*

Contact

Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du Dr Bernheim
54000 NANCY
03.83.56.27.44
federation@peche-54.fr

www.peche-54.fr



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE